

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23578**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne | Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Le Président de l'Université Paris-Est Créteil |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel conçoit, règle, assure l'exploitation et la gestion d'un système de contrôle/commande et participe à tout projet d'automatisation des systèmes en tant que concepteur et exploitant.

L'objectif de la Licence Professionnelle Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle (SARII) est de professionnaliser des étudiant(e)s, par le biais de la formation à plein temps ou en apprentissage, capables de participer à la conception, la mise en place, le maintien et le développement de systèmes automatisés communiquant au moyen de réseaux industriels.

La culture technologique transversale permet une évolution aisée dans ces domaines de haute technologie que sont les systèmes et les réseaux industriels.

A ce titre, les diplômés, devenus des spécialistes, travaillent en étroite collaboration avec :

Les services de ventes, en fournissant un appui technique en matière de :

- Gestion d'affaires (lecture d'appels d'offres, établissement de devis, suivi d'affaires).
- Activité technico-commerciale.

Les Bureaux d'Etudes :

- Conception d'un système matériel.
- Modélisation d'un système d'informations du domaine industriel, création et intégration de bases de données adaptées.
- Développement d'Interfaces Homme/Machine (supervision, gestion de bases de données).

Les unités de production ou d'exploitation :

- Administration et gestion de réseaux industriels (seul ou en équipe selon la taille).
- Choix et intégration de nouveaux équipements.
- Encadrement d'équipes opérationnelles.
- Maintenances préventive et curative des outils de production.

A l'issue de la Licence Professionnelle Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle (SARII), le diplômé est capable de :

- Maîtriser les techniques de gestion de projet.
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres.
- Coordonner une équipe opérationnelle.
- Maîtriser l'anglais technique.
- Rédiger une documentation technique.
- Connaître les équipements d'un système industriel, sait les intégrer et les paramétrer.
- Connaître les techniques de modélisation et d'implémentation d'une base de données.
- Connaître les protocoles et les services réseaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité spécialisée dans l'étude et/ou le développement et/ou l'intégration et/ou la maintenance de systèmes automatisés:

- Industries de transformation et manufacturières
- Agro-alimentaire
- Agriculture et environnement
- Santé
- Transports et logistique
- Gestion des Bâtiments
- Informaticien en contrôle process
- Informaticien / Informaticienne chargé(e) d'étude
- Technicien / Technicienne d'études en automatisme
- Technicien supérieur / Technicienne supérieure en automatisme
- Technicien supérieur / Technicienne supérieure en automatisme et informatique industrielle
- Analyste programmeur en informatique industrielle
- Assistant(e) ingénieur (Études, Recherche, développement)

- Cadre technico-commercial
- Chargé(e) d'affaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1208 : Intervention technique en études et conception en automatisme

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

M1805 : Études et développement informatique

M1101 : Achats

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

DUT R&T, GEII, Informatique, GIM ; BTS CIRA, Electrotechnique, CRSA, MI, Etudiants titulaires des quatre premiers semestres de certaines licences LMD attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence Professionnelle SARII, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS

UE 1 : Formation générale (12 ECTS) :

- Anglais
- Expression, Culture, Communication
- Gestion de projet, Méthodologie
- Techniques de commercialisation
- Informatique : Programmation Avancée
- Informatique : Systèmes d'Information, Bases de Données

UE 2 : Spécialité SARII (18 ECTS) :

- Informatique : Généralités Réseaux
- Contrôle-Commande des Systèmes Industriels
- Réseaux Locaux Industriels
- Ethernet Industriel et technologies de l'Internet
- Supervision et Interface Homme/Machine
- Etude de cas

UE 3 : Projet tuteuré (10 ECTS)

UE 4 : Période en entreprise (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels |
| En contrat d'apprentissage | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels |
| Après un parcours de formation continue | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels |

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels |
| Par candidature individuelle | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels |
| Par expérience dispositif VAE | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris-XII en vue de la délivrance de diplôme nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Arrêté du 07/05/2012 relatif aux habilitations de l'Université Paris XII à délivrer des diplômes nationaux

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris-XII en vue de la délivrance de diplôme nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 à 25 étudiants sont certifiés chaque année.

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/nos-departements-pedagogiques-/geii/>

Lieu(x) de certification :

Université Paris Est Créteil, 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IUT de Sénart-Fontainebleau, Site de Sénart, Département GEII, Rue Georges Charpak, 77567 Lieusaint Cedex
- Lycée la Mare Carrée, rue de la Mare Carrée, 77550 Moissy-Cramayel

Historique de la certification :

Modification de l'intitulé de la Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle-spécialité Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels (**AII-SARI**) en Licence Professionnelle Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle (**SARII**) au 1er septembre 2015

Certification précédente : Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle Spécialité Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels (SARI)